

CHANGEMENT HORAIRES EN VSD, PSA CONDAMNÉ!

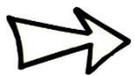
Avant juillet 2014, les salariés en VSD travaillaient 26h38.

Juillet 2014 : la direction propose et fait signer un accord d'entreprise sur « l'amélioration de l'organisation et la durée du travail » (signé par CFTC, SIA et CFE-CGC en local sur Trémery !).

Cet accord réduit temps de travail à 25h60 et du coup fait baisser le salaire mensuel.

Les salariés en VSD ne l'ont jamais accepté.

Le syndicat CGT a toujours contesté cette baisse de salaire et une longue lutte s'est engagée avec la direction. En 2016, PSA avait voulu rattraper le coup en faisant signer des avenants aux salariés concernés. Pour la CGT c'est inadmissible.



La CGT saisi le conseil des prud'hommes de Metz.

Le jugement a été rendu, il est sans équivoque : PSA est condamné.

PSA devra verser des rappels de salaires, des dommages et intérêts et autres indemnités. Cette victoire doit rappeler à tous les salariés que la direction ne peut pas imposer tout ce qu'elle voudrait.

Une belle victoire à mettre à l'actif de ceux qui se battent !

LEGIONELLA PNEUMOPHILA !

Il aura fallu l'insistance et la vigilance des membres CGT du CHSCT pour que la direction transmette enfin le résultat final des analyses du 11/09, suite auxquelles les douches des vestiaires avaient été condamnées. Il s'agit de la forme la plus courante mais aussi **la plus dangereuse de la bactérie** :

la legionella pneumophila.

S'il semblerait que la direction ait pris la mesure du risque important de légionellose, il est aussi avéré qu'elle cherche à tout prix à cacher l'information aux salariés.

Un certain nombre des revendications de la CGT sont satisfaites :

- **Augmentation de la fréquence du préventif** (*trimestriel au lieu de semestriel*),
- **Augmentation de la fréquence des contrôles** (*après chaque préventif au lieu de une fois/an*),
- **Rénovation des douches** (*remplacement des pommeaux de douche, etc.*).

Cet épisode met en lumière la volonté de la direction de dissimuler les problèmes graves liés à la santé !

Le 6/11, votez CGT pour une véritable représentation des salariés à la CSSCT*

**Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail au sein du CSE qui remplacera le CHSCT.*

Suppression de postes aménagés, dégradation des conditions de travail !

La santé des salariés se dégrade ! Pourtant, chaque chantier aboutit systématiquement sur des alourdissements ou des suppressions de postes. De nombreux salariés peinent à trouver des postes adaptés à leurs restrictions, mais la direction force tête baissée, omnibusée par son obsession de l'économie.

Le médecin du travail alerte la direction !

Dans son rapport annuel présenté au CHSCT, le médecin du travail déplore que l'optimisation des temps de cycle soit fait au détriment du temps de récupération au poste. Il déplore également que l'avis des ergonomes ne soit plus pris en compte pour atteindre les objectifs de productivité. Enfin, il fait un lien direct entre cette course à la productivité et les risques liés à la sécurité.

L'accord sur le handicap bafoué !

L'introduction des robots, les réorganisations et autres compactages entraînent souvent la suppression des postes labellisés les plus légers. L'accord impose le remplacement systématique de ces postes mais la direction ne le respecte pas. Avant les élections, certains syndicats se font passer pour de grands contestataires, alors **qu'ils sont restés bien muets pendant des années**. Ils ont donné à la direction tous les outils qui lui permette de se gaver au détriment de nos conditions de travail.

La CGT conteste dans la rue et à l'usine ces dégradations des conditions de travail.

Parlons salaires !

Avec des années de blocages des salaires et en 2018 des augmentations si basses que personne ne s'en rappelle, notre pouvoir d'achat est en recul constant.

Les profits de PSA explosent : plusieurs milliards d'euros en quelques années. PSA est devenu le premier constructeur européen devant Volkswagen ! C'est le travail des salariés qui fait tourner l'entreprise. A l'initiative de la CGT, un questionnaire rempli par des salariés de toutes les usines du groupe a estimé à 400 € par mois le retard accumulé de nos salaires.

La CGT revendique une augmentation générale des salaires. Voter CGT, c'est affirmer haut et fort cette exigence, et une première étape pour construire le rapport de force qui permettra de l'obtenir.

Il n'y a pas que Carlos TAVARES qui doit voir son salaire évoluer
fortement à la hausse, **nous aussi !**

Le 6 novembre Votez **CGT**